



Règlement du « Jeu concours Vulcanet »

Le 22/09/2022

Article 1 : Organisation du Jeu

La société Motor Digital Publishing, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 428 985 428, dont le siège social est situé au 2 place Jules Gévelot, 92130, Issy-Les-Moulineaux (ci-après dénommée « l'Organisateur »).

Organise en partenariat avec Motorlegend, un jeu promotionnel et sans obligation d'achat intitulé " Jeu concours Vulcanet " (ci-après dénommé " le Jeu ") qui se déroule du **26 septembre au 02 octobre 2022** et accessible à l'url : <https://www.motorlegend.com/ressources/jeu-concours-vulcanet.php>

Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Les Participants doivent indiquer leur civilité, leur nom, leur prénom, leur email, leur code postal, leur ville et préciser s'ils souhaitent recevoir les newsletters de l'Organisateur.

Dans le cadre du Jeu, un tirage au sort désignera les 40 (quarante) gagnants parmi les participants.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants au présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le Règlement ».

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du **26 septembre au 02 octobre 2022** inclus.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

Conditions de participation :

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France métropolitaine.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur ou sous-traitants de l'Organisateur et de ses sociétés affiliées.

La participation est limitée à une seule par personne (même adresse email). L'adresse IP fera foi pour certifier cette participation unique. Il est strictement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. La participation est strictement nominative. L'utilisation de systèmes de participation automatique est interdite et entraînera la nullité de la participation.

Validité de la participation :

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si toutes informations d'identité, d'adresses ou de qualité se révéleraient inexactes.

L'Organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le tirage au sort sera effectué le 03 octobre 2022 par le Prestataire parmi les joueurs correctement inscrits.

Le tirage au sort déterminera 40 (quarante) gagnants.

Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considéré comme nul et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

Article 6 : Désignation des Lots

Chacun des 40 gagnants recevra un code promo pour recevoir gratuitement, en relais colis, un pack de nettoyage Vulcanet auto/moto d'une valeur unitaire indicative de 44,90 €.

Les visuels représentant le gain sur le site de l'Opération sont des illustrations et ne constituent pas des représentations contractuelles des gains.

Article 7 : Information ou publication du nom des gagnants

Les gagnants seront informés par mail à l'adresse utilisée lors de leur inscription à l'Opération dans un délai maximal de 72 heures à compter du tirage au sort, soit au plus tard le **6 octobre 2022**.

Article 8 : Remise ou retrait des lots

Les lots gagnants sont des codes promotionnels envoyés par mail à l'adresse indiquée dans le formulaire. Ces codes sont à appliquer sur le site <https://www.vulcanet.shop/>. En sélectionnant le Pack Auto/Moto et en appliquant le code, la valeur de celui-ci passera à 0€.

Ces lots gagnants incluent la livraison gratuite uniquement en relais. Si vous souhaitez vous faire livrer directement chez vous, il faudra ajouter une participation financière.

Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant.

Tout lot non réclamé avant le 1er novembre 2022 sera annulé sans que le gagnant ne puisse obtenir une quelconque indemnité.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par des lots de nature et de valeur équivalente.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser leurs noms, marques, et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque

rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'Organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'Organisateur : contact@tops-cars.fr, Motor Digital Publishing, 2 place Jules Gévelot 92130 Issy-Les-Moulineaux.

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'Organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : Motor Digital Publishing, 2 place Jules Gévelot 92130 Issy-Les-Moulineaux.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 14 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante :
<https://www.motorlegend.com/ressources/pdf/reglement-jeu-concours-vulcanet.pdf>